

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2014

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GERARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, GASNIER Richard.

Excusés: MM LEBAY Paule, HELTZLÉ Jérôme.

Absent : M BRUNO Christian

Madame Catherine DAVID a été désignée secrétaire de séance.

LANCEMENT PROCEDURE DOCUMENT UNIQUE

Délibération N°46/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Monsieur le Maire indique que conformément au décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001 tous les employeurs ont pour obligation de transcrire et de mettre à jour de façon annuelle, dans un document unique, le résultat de l'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les agents de la collectivité.

La rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels incombe à l'employeur, cependant il s'agit d'une démarche qui doit être collective. Il est donc nécessaire de constituer un groupe de travail pour son élaboration.

Ce groupe est composé des personnes suivantes :

- __Monsieur Philippe GUETTARD, Maire ;
- __Monsieur Didier LAFFRAY, 1^{er} adjoint ;
- __Monsieur Gilles MORISSET, 3^{ème} adjoint, chargé du personnel communal ;
- __Madame Martine LEBRETON, secrétaire/référente ;
- __Monsieur Bruno MARMION, adjoint technique/conseiller de prévention.

Le groupe de travail devra définir dans un premier temps les unités de travail, et la démarche sera la suivante :

- __1^{ère} étape : identifier les risques ;
- __2^{ème} étape : les hiérarchiser ;
- __3^{ème} étape : définir les actions de prévention ;
- __4^{ème} étape : assurer le suivi des actions de prévention et mettre à jour le D.U.

Pour la réalisation de ce D.U (Document unique), le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut apporter son soutien financier plafonné à 2000 € afin de compenser le temps des agents investis dans la démarche.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'élaboration du document unique et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds National de Prévention pour l'obtention d'une subvention qui sera à inscrire au budget primitif 2015.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Délibération N°47/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Monsieur le maire indique aux conseillers que l'ensemble intercommunal formé par Agglopolys et ses communes membres est à la fois contributeur et bénéficiaire du mécanisme de péréquation appelé FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Ce mécanisme, institué par la loi de finances initiale pour 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Au total, les 48 communes d'Agglopolys sont bénéficiaires d'un montant net de 604 440 € au titre du dispositif 2014.

Des montants sont prélevés et reversés pour chacune des communes.

En ce qui concerne la Commune de Mesland, le prélèvement doit être inscrit au compte 73925 pour la somme de 249 € et le reversement au compte 7325 pour la somme de 7763 €.

La somme inscrite au compte 73925 lors de l'élaboration du budget 2014 étant insuffisante (199 €), il est donc nécessaire d'inscrire une dépense supplémentaire de 50 €.

Monsieur le maire est autorisé à l'unanimité à inscrire les opérations suivantes afin de procéder à cette régularisation :

7325 Recettes de fonctionnement : 7763.00

73925 Dépenses de fonctionnement : 50.00

022 Dépenses imprévues : 7713.00

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Délibération N°48/14 publiée /2014 Transmise à la préfecture /2014 - Reçue à la préfecture 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 97 de la loi 82-213 du 02/03/1982 et du décret N° 82-279 du 19/11/82, des indemnités peuvent être allouées par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat ; l'indemnité de Conseil allouée aux Trésoriers est basée sur la moyenne des dépenses de la collectivité des trois derniers exercices connus et elle est accordée pour la durée du mandat et celle de fonction du Trésorier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Guillaume GODMER, comptable à la trésorerie d'Onzain au taux de 100 % pour la durée du mandat du Conseil Municipal et celle de fonction du Trésorier (11 voix Pour, 1 contre).

AVANCEMENT TRAVAUX COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur Jean-Pierre GERARD

- __la Lucarne n°2 est en cours d'élaboration, sortie prévue fin octobre ;

- __ Le site Internet est en construction, ouverture prévue en fin d'année ;
- __ ADSL : préparation d'un questionnaire qui sera distribué dans les lieux-dits a priori non «couverts» pour faire, après dépouillement, un point d'ensemble sur la situation en réunion publique, apporter des témoignages de personnes qui ont adopté des solutions alternatives au filaire, échanger et ainsi aider les administrés à obtenir temporairement un meilleur service dans l'attente du déploiement du Très Haut Débit.

Monsieur le maire indique que l'objectif du Syndicat numérique départemental est une couverture de 100 % en Très Haut Débit d'ici 5 ans.

AVANCEMENT TRAVAUX COMMISSION ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Rapporteur Dimitri MULTEAU

- __ La demande de passage au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites & Itinéraires) de nos 3 chemins de randonnées passe en commission au CG41 en novembre ;
- __ La paysagiste du CAUE a accompagné la commission dans sa réflexion du fleurissement et de la gestion des espaces publics, notamment pour le jardin du Prieuré, le jardin dit de la Petite Cisse (près de la station d'épuration) et l'entrée de Mesland (Route d'Onzain) ;
Le CAUE doit adresser un devis relatif à une étude des travaux à réaliser (50% de l'étude seront pris en charge par le CAUE). En ce qui concerne les travaux au jardin du Prieuré, il sera pris contact avec l'école du paysage pour un éventuel partenariat.

AVANCEMENT TRAVAUX COMMISSION VIE CULTURELLE & ASSOCIATIVE

Rapporteur Cédric ODONNAT

- __ Vendanges communales 4 octobre ;
- __ Randonnée d'automne : 5 octobre ;
- __ Rencontre avec les associations meslandaises, individuellement, pour faire le bilan ;
- __ Questionnaire adressé aux anciens pour choix colis de Noël ou repas convivial ;
- __ Projets à mettre en œuvre à destination des adolescents.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire laisse la parole au public et une des personnes demande si le barrage va être ouvert pour «nettoyer» la Cisse ; une autre demande si les arbres morts de la Rue de la Fontaine vont être enlevés.

Réponse: le barrage sera a priori abaissé pendant l'hiver et une demande écrite a été effectuée auprès du (des) propriétaire(s) des arbres pour un abattage avant fin décembre.

SIVOS

- __ A priori, les parents sont contents des activités ;
- __ Soucis avec la salle des fêtes de Monteaux : les élèves qui ont sport le vendredi sont contraints d'aller au Clos des Oiseaux à Veuves du fait de la location de la salle des fêtes de Monteaux à partir de 15h, ce qui implique le déplacement en car moyennant la somme annuelle de 2350 € pour 1h d'activité, ainsi que le rapatriement du matériel à chaque fois ;
- __ La conductrice du car ne veut pas manœuvrer dans la cour du Clos des Oiseaux.